E-PER GENERALI*	
Montant minimal de versement initial	300 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports	
Support fonds euros	1,00% maximum
Support unités de compte	1,60% maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée par horizon	NA
Frais de gestion des fonds (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne au 31/12/2022)	2,05%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,85%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2022)	2,24%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,76%
Fonds immobilier***** (moyenne au 31/12/2022)	1,59%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,67%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2022)	2,14%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,80%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2022)	NA
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	NA
Fonds obligations****** (moyenne au 31/12/2022)	1,18%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,50%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2022)	1,95%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,73%
Autres (moyenne au 31/12/2022)	1,39%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,45%
2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2022)	NA
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	1% maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,00%
Nombre d'arbitrages gratuits/an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	1,00%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

*****= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

Generali Retraite, Société Anonyme au capital de 213 541 820 euros – Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances 880 265 418 RCS Paris – Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris